



Maîtriser les nouvelles fourmilières grâce à l'insecticide Scimitar CS

Avez-vous observé des fourmis ailées survolant les environs du terrain de golf récemment? Vers la fin août, des changements importants surviennent sous terre dans les colonies de ces insectes sociaux. Tandis que nous jouons au golf, la reine pondait des œufs haploïdes pour produire les premiers mâles de la saison et certaines fourmis femelles avalaient une diète spéciale pour être transformées en nouvelles reines ailées. Ainsi, les mâles et femelles ailés quittent la fourmilière et s'envolent pour se reproduire. Après l'accouplement, chaque femelle revient au gazon, mange ses ailes et fonde une nouvelle colonie. Les problèmes causés par les colonies de fourmis sont dus aux monticules qui peuvent déranger le jeu, émousser les lames des tondeuses et étouffer les plants de gazon sous-jacents.

Ces nouvelles colonies qui apparaissent en fin d'été sont petites et situées près de la surface du gazon. Des applications de l'insecticide Scimitar CS à cette période ont donc de fortes chances de toucher la cible et de détruire la colonie. Quand la température commence à rafraîchir, les fourmis déplacent leur colonie plus profondément dans le sol pour hiverner.

Comment savoir si les fourmis sont encore vulnérables? Regardez bien. Si vous voyez des fourmis en surface, des nouveaux monticules ou si vous pouvez les « échantillonner » avec une sonde de sol, cela signifie que les fourmis sont encore dans les couches supérieures du sol.

L'insecticide Scimitar CS est un pyréthroïde de nouvelle génération préparé selon une formulation brevetée, et il peut être utilisé jusqu'à quatre fois par année. Faites une première application puis, si les inspections indiquent qu'une nouvelle application est requise, procédez après un délai minimal de sept jours. Une dose de 3,7 mL de produit/100 m² permettra à l'insecticide Scimitar CS de venir à bout de ces insectes nuisibles. Assurez-vous que le sol est humide et que le gazon est tondu avant de faire une application, puisque la tonte et l'irrigation ne sont pas recommandées dans les deux jours suivant l'application. Par contre, compte tenu des pluies abondantes de l'été, il faut veiller à ne pas appliquer Scimitar CS quand le sol est engorgé ou saturé d'eau.

Cordialement,

Barry Johnson

Engage Agro | 1030 Gordon Street, Guelph, Ontario N1G 4X5 | Téléphone : 519-826-7878

® Le logo Syngenta est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta. © Syngenta Protection des cultures Canada Inc, 2008. Toujours lire les directives de l'étiquette et s'y conformer. Si vous souhaitez que votre nom soit retiré de notre liste de télécopies, s.v.p. appeler au 1-866-613-3336 poste 228 et demander Dayna Horgan.